

# **DEMANDE DE PERMIS**

Pour une nouvelle construction accessoire, une galerie, terrasse et patio

MATRICULE : REÇUS PAR :						
DATE:	COÛT :		PER	MIS # :		
	SECT	I <b>ON 1 :</b> INFOI	RMATION GÉNÉRAI	LE		
NOM DU (DES) REQUÉRENT(S) :						
ÊTES-VOUS PROPRIÉTAIRE ? :	OUI	NON	SI NON, PRO	OCURATION ? :	OUI	NON
ADRESSE POSTALE :						
Nº DE TÉLÉPHONE (MAISON) : _	Nº DE TÉLÉPHONE (CELL) :					
Nº DE TÉLÉC. :		COURRIEL : _				
EMPLACEMENT DU PROJET (SI AUTRE QUE L'ADRESSE POSTA			TION DE L'EMPLAC			
NUMÉRO(S) DE LOT(S) :						
EST-CE UN TERRAIN RIVERAIN D'	UN COURS D'E	AU OU MILIEU	HUMIDE?: OUI	NON		
	SECT	ION 3 : DESC	RIPTION DU PROJE	Ī		
DATE DE DÉBUT DES TRAVAUX :			DATE DE FIN DES	DATE DE FIN DES TRAVAUX :		
COÛT DES TRAVAUX :			_			
DE QUEL PROJET S'AGIT-IL ? :	Galerie		Terrasse	Patio		Garag

## **SECTION 4:** RESPONSABLE(S) DES TRAVAUX

Noms, adresses, et numéros de téléphone de l'entrepreneur ou toute autre personne chargée des travaux : NOM DU RESPONSABLE (1) : TÉL: \_\_\_\_ NOM DU RESPONSABLE (2) : \_\_\_\_\_\_ TÉL : \_\_\_\_\_ COMPAGNIE : \_\_\_\_\_ ADRESSE : \_\_\_\_\_ N° DE LICENCE RBQ : \_\_\_\_\_ TÉL.: FAX: \_\_\_\_\_ BÂTIMENT ACCESSOIRE, GALERIE, TERRASSE, PATIO ET AUTRES Type de bâtiment Type de fondation Dimensions Matériaux (toiture, structure et finition) Distance des lignes de propriété (Nord, Sud, Est, Ouest) Distance du champ d'épuration Hauteur

#### La demande doit être accompagnée des documents et renseignements suivants :

(Liste de vérification – assurez-vous que chacun des documents suivants accompagne votre demande)

Une preuve que le terrain sur lequel doivent être exécutés les travaux est la propriété du demandeur, si le demandeur a acquis ce terrain dans un délai inférieur à un (1) an;

Un plan de cadastre du terrain et, s'il y a lieu, un plan montrant les servitudes;

Un plan d'implantation et de construction détaillés exécuté à une ÉCHELLE EXACTE.

### Assurez-vous que chacune des informations suivantes apparaissent sur votre plan d'implantation (cochez) :

L'identification cadastrale du terrain, ses dimensions et sa superficie;

La topographie du terrain;

La distance entre tout cours d'eau ou lac (bande de protection riveraine de 10 ou 15 mètres) et le ou les bâtiments projetés et les ouvrages prévus à l'intérieur de cette bande;

La localisation et les dimensions au sol de chaque bâtiment(s) existant(s) et projeté(s) sur le même emplacement (cabanon, remise, maison, garage, serre, atelier, etc.);

La localisation et les dimensions au sol de chaque construction(s) accessoire(s) au(x) bâtiment(s) existant(s) et projeté(s) sur le même emplacement (galerie, escalier extérieur, balcon, véranda, etc.);

Les distances entre chaque bâtiment et les lignes de l'emplacement;

La localisation des clôtures, des murets, des haies denses, des lignes électriques et téléphoniques, des luminaires extérieures et des enseignes;

La localisation de l'entrée charretière, des accès véhiculaires ainsi que des aires de stationnement;

L'implantation et les distances de l'installation septique (fosse septique et élément épurateur);

Si applicable, l'implantation du puits de consommation d'eau du terrain visé;

La localisation et la superficie des espaces à déboiser;

## **DÉCLARATION DU REQUÉRENT**

Je soussigné(e),	déclare que les renseignements ci-haut	t donnés sont exacts et que si le							
	formerai aux dispositions des règlements municipaux et à to								
s'y rapportant, au Québec et/ou	u Canada. Aucune mention dans la présente demande de	permis ne peut avoir pour effet							
	pplication d'une loi, d'un règlement ou d'un code du gouv								
Canada. La municipalité peut également effectuer des vérifications et des inspections étant établi que la municipalité ne s'engage									
	rérification ou inspection que ce soit, cette responsabilité i								
	cifiquement ou généralement mandater à cet effet. La déliv								
l'approbation des plans et devis ainsi que les inspections faites par un fonctionnaire sont des opérations à caractère administratif									
et ne doivent pas être interprétées comme constituant une garantie de qualité des plans, devis et travaux ou de conformité avec									
	les lois, les règlements et les codes applicables à ces travaux. Les dispositions du présent permis doivent être satisfaites non								
seulement au moment de la délivi	ance du permis, mais en tout temps après la délivrance de ce	elui-ci.							
SIGNÉ À :	CE								
DAD .									
PAR:									
OFFICIER AUTORISÉ :	DATE	ACCEPTÉ REFUSÉ							
OI I ICILIK AUTUKIJE .	DAIL	ACCEPTE NEI OOL							

#### **UN PERMIS DEVIENT INVALIDE SI:**

La construction ne débute pas dans les 180 jours de la date d'émission;

Les travaux sont discontinués pendant une période de six (6) mois consécutifs;

Les travaux sont faits à l'encontre du présent règlement et des autres règlements de la Municipalité;

Les travaux de finition extérieur du bâtiment principal ne sont pas terminés dans les 270 jours de la date d'émission du permis.